



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

**Date de convocation :**

02/12/2019

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Bruno COSTA (à Mme Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Mme Céline SALGUERO (à Mr Claude AYMERICH) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2019/94 : ATTRIBUTION DE LA QUALITÉ DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE D'ILLE SUR TET.**

Monsieur Jérôme PARRILLA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, la Sécurité publique et à la Citoyenneté, expose au conseil municipal les critères relatifs à l'attribution de la qualité de citoyen d'honneur de la Ville d'Ille sur Tet.

**Citoyens d'honneur :**

- Récompenser l'ancienneté de l'exercice accompli au sein d'associations ainsi que la nature et la qualité du service aux associations,
- Récompenser le temps consacré aux autres dans le cadre de la vie associative : don de son travail non rémunéré et de son temps de loisirs,
- Récompenser toute personne ayant contribué et œuvré au rayonnement de la commune, à son dynamisme et à son bon fonctionnement.

Ne peut prétendre à cette distinction, toute personne qui, par son action et/ou par les condamnations dont elle a fait l'objet, est susceptible de provoquer des controverses ou des polémiques locales de nature à porter atteinte à l'ordre public.

Le rapporteur propose les contingents ci-après pour janvier 2020 :

**Citoyens d'honneur de la Ville :**

Monsieur Frédéric MONTOYA

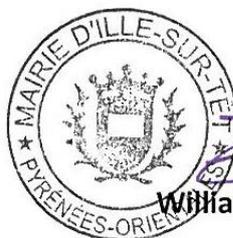
Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la nomination telle que ci-dessus.

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 12 décembre 2019

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**